

Image not found or type unknown



## Titre de sejour retrait

Par **AEIH**, le **27/05/2020** à **02:24**

Bonjour,

pour rappel je suis en France depuis 1997 à ce jour j'ai reçu un courrier de la préfecture le 15 mai 2020 me notifiant qu'il envisage le retrait de mon titre de séjour qui a été renouvelé en mars 2019 valable jusqu'en mars 2029. J'ai été condamné en 2017 pour travail dissimulé d'un étranger non d'une autorisation de travail sur le territoire français. Je suis marié avec une française ayant 4 enfants. Je souhaite savoir si ils ont droit de me retirer ma carte de séjour et dans quels conditions et comment je peux me protéger et faire valoir mes droits. Merci d'avance

bien à vous